



Conseiller funéraire en distanciel

Certificateur : ministère de l'Intérieur et des outre-mer – 11001401600015.

RNCP36840.

Date de publication : 16/09/2022.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36840/>

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Selon les termes de l'article D. 2223-55-2 du code général des collectivités territoriales, le conseiller funéraire est la personne chargée de déterminer directement avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire. Pour exercer, un conseiller funéraire (et assimilé) doit être titulaire du diplôme national instauré par le ministère de l'Intérieur et délivré par un organisme de formation. Les professionnels disposent d'un délai de 12 mois à compter de la date de conclusion de leur contrat de travail ou de leur nomination pour obtenir ce diplôme. L'obtention du diplôme constitue par ailleurs l'une des conditions de délivrance de l'habilitation préfectorale à leur employeur (entreprise, régie ou association) pour exercer les missions du service extérieur des pompes funèbres (L. 2223-19 du CGCT).

COMPÉTENCES DE LA FORMATION

- Recevoir et renseigner les familles pour toute question relative à l'activité funéraire, les prestations et fournitures nécessaires aux obsèques dans le respect de leur deuil et des volontés du défunt ;
- Déterminer avec la famille les conditions financières et techniques de la prestation, présenter des produits dans le cadre d'un conseil et/ ou d'une vente ;
- Faire preuve de maîtrise de soi dans des situations difficiles ;
- Coordonner et encadrer une équipe, notamment en faisant le lien avec le maître de cérémonie ;
- Renseigner les formulaires relatifs aux déclarations de décès, et de manière générale collaborer efficacement avec le service de l'état civil d'une commune, son service funéraire et des cimetières ;
- Appliquer les procédures relatives aux inhumations, exhumations et crémations ;
- Contrôler la fiabilité du dossier et des éléments de facturation, la conformité des documents administratifs, titres de concession et autorisations diverses ;
- Saisir les devis, bons de commande et factures ;
- Exercer, le cas échéant, les fonctions du maître de cérémonie.

DURÉE ET PRIX DE LA FORMATION

140 heures de théorie chez soi ; stage obligatoire en entreprise de 140 heures.

2250,00 euros HT / 2700,00 euros TTC.

Eligible au CPF.

Date création : 20/12/2024 V2

Siège social et centre de formation : 493 rue Franklin D. Roosevelt, 62400 Béthune

Tél. 09.81.71.61.11 - tremplininformation.bethune@gmail.com

Siret : 882572605 00021 RCS Arras - Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 32 62 03416 62 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE

Tremplin Formation

Les métiers du funéraire



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les cours sont dispensés sur le site Teachizy. Les cours sont interactifs et vous permettent un ancrage mémoriel et visuel. Des cartes mentales interactives et du vocabulaire de chaque unité en document PDF sont mis à disposition pour faciliter l'apprentissage à distance. Vous avez une visioconférence avec la formatrice deux fois par semaine. A la fin de chaque unité, il y aura un quiz directement sur Teachizy. Un devoir sera à rendre chaque vendredi pour une évaluation des connaissances en continu.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- UNITE 1** : le secteur du funéraire (2H)
- UNITE 2** : pratiques et rites funéraires (15H)
- UNITE 3** : législation et réglementation funéraire (40H)
- UNITE 4** : hygiène, sécurité et ergonomie (10H)
- UNITE 5** : psychologie et sociologie du deuil (7H)
- UNITE 6** : conception et animation d'une cérémonie (7H)
- UNITE 7** : Encadrement d'une équipe (7H)
- UNITE 8** : connaissances administratives générales (25H)
- UNITE 9** : réglementation commerciale (25H)
- UNITE ANNEXE** : la thanatopraxie (1H)
- UNITE ANNEXE** : le funérarium (1H)

COMPÉTENCES EN DISTANCIEL

- Être régulier pour être à jour chaque semaine.
- Être concentré sur la formation tout en étant chez soi.

NIVEAU REQUIS

- Aucun niveau n'est obligatoire.
- La formation est ouverte à tout public majeur.

DÉBOUCHÉS DANS LE FUNÉRAIRE

Le conseiller funéraire a la capacité d'effectuer les métiers de porteur chauffeur, de maître de cérémonie et de conseiller funéraire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont fixées par l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires. Elles comprennent :

- Une évaluation écrite de la formation pratique du candidat transmis par la structure d'accueil de l'évaluation à l'organisme de formation ;
- Un nombre minimum d'activités à valider durant la formation pratique ;

Date création : 20/12/2024 V2

Siège social et centre de formation : 493 rue Franklin D. Roosevelt, 62400 Béthune

Tél. 09.81.71.61.11 - tremplininformation.bethune@gmail.com

Siret : 882572605 00021 RCS Arras - Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 32 62 03416 62 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE

Tremplin Formation

Les métiers du funéraire



- Un examen théorique comprenant une épreuve écrite de 80 questions (QCM) à répondre en 40 minutes où il faut avoir minimum 12/20, cela correspond à 50% de la note finale. Une épreuve orale de 20 minutes (entretien individuel) où il faut avoir minimum 5/20, cela correspond à 30% de la note finale, sur la base d'un rapport de stage rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique. Ce rapport de stage compte pour 20% de la note.
- Le jury sera composé de quatre personnes choisies par l'organisme de formation sur la base des listes, fixées par le préfet, de personnes habilitées pour ces fonctions (articles D. 2223-55-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)



Date création : 20/12/2024 V2

Siège social et centre de formation : 493 rue Franklin D. Roosevelt, 62400 Béthune

Tél. 09.81.71.61.11 - tremplininformation.bethune@gmail.com

Siret : 882572605 00021 RCS Arras - Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 32 62 03416 62 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE